Compte rendu de la réunion de conseil municipal en date du **04 avril 2014**

L’an deux mille quatorze, le 04 avril**, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du vingt-trois mars 2014, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales.**

Date de convocation : 25 mars 2014

Etaient présents : **Roddy ANDRÉ, Philippe CHATELAIN,Jean-Louis DELAGRAINGE, Jocelyne LEHOT-HEURET, Michel HEURET, Martine JORE, Gaëlle LAINÉ, Samuel LEVALLOIS, Jacqueline MARINHO, Laurent STEINER, Nicolas VIAUD.**

**Absents ayant donné procuration à :**

**Absent excusé**:

Est nommée secrétaire de séance : Gaëlle LAINÉ

Le précédent compte-rendu a été lu, accepté et signé.

**Ordre du jour** :

1. **Election des délégués au syndicat des eaux,**

Sont élus à l’unanimité Titulaires : Samuel LEVALLOIS, Roddy ANDRÉ,

Suppléant : Laurent STEINER

1. **Election des délégués à SE60,**

Est élu à l’unanimité : Laurent STEINER

1. **Election des délégués au CCAS,**

Sont élus à l’unanimité : Jacqueline MARINHO, Gaëlle LAINÉ, Jocelyne LEHOT-HEURET, Samuel LEVALLOIS

Habitants Proposés : Jean-Claude LEBEAU, Christian LEMAITRE, Odile MOREL, Elisabeth LAUNAY

1. **Délégations :** 
   1. **Commission communale,**
   2. **Commission de révision des listes électorales,**

Sont élus à l’unanimité  deux élus : Samuel LEVALLOIS, Jacqueline MARINHO

Sont proposés deux habitants : Sylvaine LAINÉ, Micheline DELAGRAINGE

**4.3 Commission d’appels d’offres,**

Le conseil municipal,

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu’à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d’appel d’offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu’outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l’élection des membres élus de la commission d’appel d’offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu’il convient de procéder de même pour l’élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Décide de procéder à l’élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d’appel d’offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste

Titulaires : Laurent STEINER, Martine JORE, Samuel LEVALLOIS

Suppléants : Philippe CHATELAIN, Roddy ANDRÉ, Nicolas VIAUD

Elus à l’unanimité.

**4.4 Commission communale des impôts directs,**

**Monsieur le maire rappelle que l’article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l’adjoint délégué.**

**Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.**

**La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.**

**Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l’exécutions des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l’unanimité pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms à transmettre aux services fiscaux.**

**Une liste de 21 noms sera proposée au centre des impôts.**

* 1. **Commission conseil de sécurité prévention de la délinquance,**

Elu à l’unanimité : Jean-Louis DELAGRAINGE

5.**Election délégués CCVT,**

Elu : Samuel LEVALLOIS

1. **Election délégués SIVOM,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l’arrêté préfectoral portant création du syndicat de la Vallée du Réveillon ;

Considérant qu’il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l’élection des délégués ;

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : (11) onze voix

Elus à l’unanimité : Samuel LEVALLOIS, Laurent STEINER, Et Michel HEURET, Martine JORE suppléants.

7.**Questions diverses.**

**Communication, information :**

Création urgente d’une liste des habitants afin de bien cerner les moyens de communication de chacun.

Laisser un cahier « main courante » en mairie afin de recenser toues les demandes des administrés.

Le numéro de téléphone en 03 de la mairie étant indisponible, il est convenu de bien diffuser celui-ci : 09 62 25 37 65

**Délibération :**

Unanimité des votes pour la délégation des pouvoirs au maire Samuel LEVALLOIS

Unanimité des votes pour refaire la demande de la subvention concernant les travaux de voirie.

**Travaux voirie :**

Lors de la réunion de chantier du 04 avril 2014, il a été constaté que manquaient encore des panneaux de signalisation, des bordures, du gravillonnage, du gazon.

Un panneau indicateur est à commander pour le rond-point de la D915.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Samuel LEVALLOIS, maire.

L’ordre du jour étant épuisé et l’ensemble du Conseil Municipal n’ayant plus de questions ou d’observation à formuler, la séance est levée à 22h30.

Ont signé les membres présents, le registre des délibérations.

Pour le Maire,

Le 2ème adjoint

Laurent STEINER